AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 5-5-71 181174

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 Fr

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 128 de MAI 1971

CONCOURS DE DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE ET DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le dépistage des foyers primaires du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre présente un intérêt considérable, c'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles organise, comme au cours des années précédentes, un concours de détection des foyers primaires de ces mildious.

REGLEMENT DU CONCOURS - Une prime de 50 Fr sera attribuée à la première personne de chacun des départements dépendant de la Station qui enverra les premières taches de mildiou de la vigne ou de la pomme de terre, et une prime de 30 Fr à la deuxième.

Précautions à prendre au moment de l'envoi - L'expédition devra être faite sous pli cacheté et affranchi à M. le Directeur de la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, Cité Administrative, rue Dupetit Thouars - ANGERS - 49.

L'envoi aura son maximum de chances d'arriver en parfait état s'il est fait dans un petit paquet et si les feuilles sont enveloppées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. L'emploi des sacs en matière plastique est préférable pour les feuilles de vigne, il est déconseillé pour les feuilles de pommes de terre.

L'envoi devra être accompagné de renseignements qui pourront être consignés sur une formule du modèle ci-dessous:

NOM...
Prénom..
Adresse...
Lieu de la découverte de la tache de mildiou........................
Date..

Mildiou de la pomme de terre:

Variété attaquée.....................
Importance de l'attaque..............
Traitements effectués................

Mildiou de la vigne:

Age de la vigne..........................
Situation de la feuille sur la souche (1ère, 2ème, etc...)..........................
Situation du vignoble: coteau.............
plaine................ cuvette.........
Importance de l'attaque (nombre de taches découvertes)..........................
Cépage...................................

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

13

LOIRE ATLANTIQUE, MAINE-et-LOIRE, VENDEE....... p. 18
SARTHE, MAYENNE............................ p. 17

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les projections d'ascospores demeurent abondantes et la végétation continue de s'accroître. En conséquence, dans les vergers de poiriers de tous les départements, un nouveau traitement doit être exécuté dans le milieu de la semaine en cours.

TAVELURE DU POMMIER - La situation est identique à celle qui existe pour la tavelure du poirier et une nouvelle application doit également être exécutée dans le milieu de la semaine en cours.

OIDIUM DU POMMIER - Le nombre de germes demeure important et les risques d'extension sont toujours élevés. Par conséquent, sur les variétés sensibles, la protection contre l'Oïdium doit continuer d'être assurée à l'occasion des traitements anti-tavelures. Il faut toutefois se méfier des fongicides soufrés qui sont susceptibles d'occasionner des brûlures par température élevée.

ARAIGNEE ROUGE - Les éclosions d'oeufs d'hiver sont déjà très nombreuses. Dans les vergers de pommiers et de poiriers où des pontes d'hiver ont été observées, un traitement acaricide peut être exécuté dès maintenant avec l'un des produits conseillés dans le bulletin N° 126 de mars.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Il faut continuer de se méfier de ces parasites en particulier sur les pommiers. Dans les vergers où l'on aura observé la présence de ces chenilles, on pourra ajouter l'un des insecticides conseillés dans le supplément N° 3 d'Avril à la bouillie anti-tavelure.

PUCERONS DIVERS - PSYLLES DU POIRIER - Ces parasites, qui se multiplient actuellement, doivent continuer d'être surveillés et doivent être combattus en cas de nécessité.

VIGNE

ARAIGNEE ROUGE - Des pontes d'hiver existent localement dans certains vignobles, principalement dans le Saumurois et le Haut-Layon. Il est cependant trop tôt pour intervenir. De nouvelles indications seront données dans un prochain bulletin.

PYRALE - Dans les vignobles de la Loire Atlantique, de très rares foyers de pyrale ont été observés. Dans ces foyers, il y a lieu d'exécuter un traitement immédiat avec une bouillie contenant du Mévinphos (50 grs de matière active par Hl. d'eau), ou de Parathion éthyl (25 grs) ou du Parathion méthyl (30 grs).

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 3 MAI 1971